



<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p><b>ORGANISATION DU SERVICE</b></p> <p><b>Compétences TIRD et TIRD, BCE et ABCE, PP</b></p>	<p>BOD n° 5841 du 11 décembre 1993 texte n°93-180 nature du texte : DA du 11 décembre 1993 classement : B.014 RP : bureau : D/3 nombre de pages : diffusion : NOR : BUD D 93 00288 S mots-clés :</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte :</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>Textes modifiés :</p> <p>Textes abrogés :</p>	

**I) Suppression des restrictions de compétences TIRD et TIRP du fait de l'extension de ces mêmes compétences à l'ensemble des bureaux de douane.**

1) Suppression de la compétence TIRD.

La compétence TIRD permet aux bureaux de douane qui y sont habilités de créer ou d'annuler les documents de transit. Ces offices sont dits "de départ" ou "de destination".

Dès à présent, la plupart des bureaux sont ouverts à cette compétence.

En conséquence, dans un souci de simplification administrative, cette habilitation est attribuée à l'ensemble des recettes et antennes.

2) Suppression de la compétence TERP.

La compétence TIRP permet aux bureaux de douane qui y sont habilités d'enregistrer à l'entrée ou à la sortie du territoire les déclarations de transit. Ces bureaux sont dits alors "de passage".

Il résulte de cette définition que ce sont principalement les annexes de douane, localisées aux frontières extra-communautaires et gérées par les services de la surveillance, qui sont actuellement ouvertes à cette compétence.

Dans un souci de simplification administrative identique à celui qui a motivé l'adoption de la mesure visée au paragraphe précédent, il a été décidé d'étendre la compétence TIRP à l'ensemble des offices de douane.

Ces mesures de simplification se traduisent par la suppression des mentions "TIRD" et "TIRP" dans la liste des compétences portée au regard de chaque bureau de douane dans le système SOFI et sur les micro-fiches "tables". Elles conduisent donc à la suppression des compétences "TIRD" et "TIRP" dans la mesure où, désormais, tous les bureaux de douane détiennent ces compétences.

**II) Mise en place des compétences BCE et ABCE relatives aux biens culturels.**

II.1 Modification de la liste des bureaux de douane ouverts à la compétence BCE.

La compétence BCE (biens culturels à l'exportation) est accordée à certains bureaux de douane pour le dédouanement à l'exportation temporaire ou définitive de certains biens culturels et à l'exportation temporaire des trésors nationaux.

Elle est définie avec précision dans l'instruction n° 93-044 (B/1) du 23 février 1993 (classement B.014) qui fixe également la liste des bureaux ouverts à cette compétence.

Pour tenir compte de l'évolution de ce trafic, six nouveaux bureaux ont été ouverts à cette compétence. Il s'agit de :

- Besançon CRD,
- Grenoble CRD,
- Le Raizet aéroport (Guadeloupe),
- Le Lamentin (Martinique),
- Rochambeau aéroport (Guyane),
- et de Saint-Denis aéroport (Réunion).

En revanche, l'attention des opérateurs est appelée sur le fait que la compétence BCE a été retirée à l'antenne de Bordeaux Saint-Jean.

La liste complète et actualisée des bureaux de douane ouverts à la compétence BCE figure en annexe 1 de la présente décision. Elle annule et remplace celle publiée dans l'instruction n° 93-044 susmentionnée.

II.2) Définition de la compétence ABCE et liste des bureaux de douane ouverts à cette compétence.

Il résulte des dispositions du décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 que l'exportation temporaire ou définitive des biens culturels repris en annexe de ce règlement et dont la valeur est inférieure aux seuils fixés peuvent être dédouanés dans n'importe quel bureau de douane, ouvert ou non à la compétence BCE.

Cette situation n'est pas satisfaisante compte tenu des spécificités de ces biens et des risques de fraude qui peuvent en résulter.

C'est pourquoi, à la demande de la direction des musées de France, la direction générale des douanes a décidé de créer une nouvelle restriction de compétences des bureaux pour les marchandises relevant des positions tarifaires figurant à l'annexe du décret 93-124 (cf. annexe 2), lorsque leur valeur est inférieure aux seuils fixés. En conséquence, le dernier paragraphe de la page n° 1 du BOD n° 93-044 susvisé est abrogé.

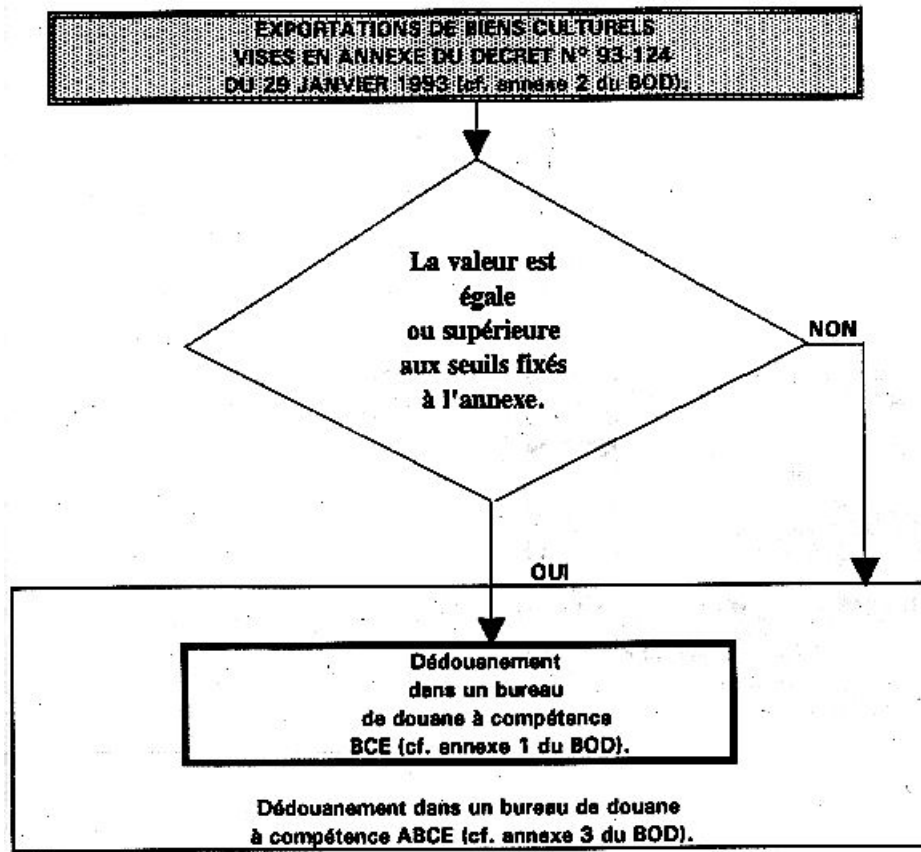
Cette nouvelle compétence porte le sigle ABCE (autres biens culturels à l'exportation).

La liste des bureaux de douane ouverts à cette compétence est annexée ci-après (cf. annexe 3).

Cette liste est suffisamment large pour sauvegarder la fluidité du trafic et préserver un service public de proximité proche des zones économiques qui sont concernées, par ces exportations. A cet effet, chaque département compte au moins un bureau ABCE, à l'exception de ceux qui ne sont pas susceptibles de connaître de tels flux.

L'attention des opérateurs est appelée sur le fait que les bureaux BCE, compétents pour dédouaner les trésors nationaux et les biens culturels dont la valeur est supérieure aux seuils fixés (cf. annexe 2), sont également ouverts à la compétence ABCE.

Le dispositif général applicable aux exportations de biens culturels (compétences BCE et ABCE) peut être ainsi schématisé



### III Redécoupage des zones d'action des CRD de la Seine-Saint-Denis.

Les zones "action des centres régionaux de dédouanement (CRD) implantés dans le département de Seine Saint-Denis, qui ont été fixées par le BOD n° 92-099 B/1 du 7 décembre 1992 (classement B.014), sont modifiées dans les conditions suivantes:

- 1- Pantin gare routière CRD
  - \* Arrondissement de Bobigny sauf les communes de
    - Drancy,
    - Dugny,
    - La Courneuve,
    - Le Bourget,
    - Stains.
  - \* Arrondissement du Raincy sauf les communes de:
    - Aulnay-sous-Bois,
    - Blanc-Mesnil,
    - Sevrans,
    - Tremblay-en-france,
    - Villepinte.
- 2- Villepinte gare routière CRD
  - \* Arrondissement du Raincy communes de
    - Sevrans,
    - Tremblay-en-France,
    - Villepinte.
  - \* Parc des expositions de Villepinte
  - \* Arrondissement de Montmorency (95)

Parties des communes de Roissy-en-France et de Gonesse incluses dans le parc d'activités de Paris-Nord II et situées au sud-est de l'autoroute A/1.

Par ailleurs, l'attention des opérateurs est appelée sur l'attribution de la compétence CRD au bureau de Blanc-Mesnil gare routière dont la zone d'action a été définie comme suit:

- Blanc-Mesnil gare routière CRD
- \* Arrondissement de Bobigny:
- communes de:
- Drancy,
  - Dugny,
  - La Courneuve,

- Le Bourget,
- Stains.

\* Arrondissement du Raincy communes de:

- Aulnay-sous-Bois,
- Blanc-Mesnil.

#### IV) Modification des compétences particulières des bureaux de Ferney-Voltaire, Bellegarde CRD et Rouen CRD.

IV.1. Compétence W : transfert de cette compétence du bureau de Bellegarde CRD à celui de Ferney-Voltaire.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche ayant transféré le poste d'inspection sanitaire du bureau de douane de Bellegarde CRD à celui de Ferney-Voltaire (tous deux relevant de la compétence territoriale de la direction régionale du Léman, la direction générale des douanes a décidé, à la demande du ministère de l'environnement, de procéder à un transfert de même ordre de la compétence W relative au dédouanement sous tous régimes douaniers des spécimens vivants ou morts des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction.

En conséquence, à compter de la date de publication de la présente instruction, le bureau de douane de Ferney-Voltaire est habilité à la compétence W. En revanche, celle-ci est retirée au bureau de Bellegarde CRD.

La liste actualisée des offices de douane ouverts à la compétence W figure en annexe 4 de cette décision.

IV.2. Compétence PP des bureaux de Ferney-Voltaire et de Rouen CRD.

L'instruction n° 93-165 (F/1, A/3, E/3, B/1) du 22 octobre 1993 précise les modalités d'application de la taxe sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité. A cet effet, un tableau joint en annexe indique les bureaux de douane ouverts aux compétences particulières T (tapis), PP (perles et pierres gemmes) et BCE (cf. § 11. 1. supra).

En ce qui concerne la compétence PP, les bureaux de Ferney-Voltaire et de Rouen CRD ont été omis.

En conséquence, la liste actualisée des bureaux de douane habilités à la compétence PP est jointe en annexe 5 de la présente décision.

#### LISTE DES BUREAUX HABILITES A LA COMPETENCE BCE

Désignation du bureau	Direction régionale
Annecy CRD	Léman
Annemasse CRD	Léman
Besançon CRD	Franche-Comté
Bordeaux-Bassens CRD	Bordeaux
Bordeaux-Mérignac	Bordeaux
Dijon CRD	Bourgogne
Ennery CRD	Metz
Grenoble CRD	Chambéry
La Rochelle-Pallice CRD	Poitiers
Le Lamentin	Martinique
Le Raizet	Guadeloupe
Lille CRD	Lille
Lyon-Chassieu CRD	Lyon
Lyon ville	Lyon
Lyon -port CRD	Lyon
Mulhouse CRD	Mulhouse
Nancy CRD	Nancy
Nantes-aéroport	Pays-de-la-Loire
Nantes-port	Pays-de-la-Loire
Nice-aéroport CRD	Nice
Paris-contrôle douanier postal	Paris
Paris-douane centrale	Paris
Paris-Expositions	Paris
Paris-garantie (antenne)	Paris
Pau CRD	Bayonne
Poitiers CRD	Poitiers

Rennes CRD	Bretagne
Rochambeau	Guyane
Rouen-port	Rouen
Saint-Denis-aéroport	Réunion
Strasbourg CRD	Strasbourg
Strasbourg-Hausbergen CRD	Strasbourg
Toulouse-Matabiau CDP (antenne)	Midi Pyrénées

**ANNEXE 3 : LISTE DES BUREAUX HABILITES A LA COMPETENCE.ABCE**

N° Dept.	Désignation du bureau	Direction régionale
1	Ferney-Voltaire	Léman
1	Genève-Cointrin (antenne)	Léman
6	Nice-aéroport CRD	Nice
6	Nice-port	Nice
8	Charleville-Mézières CRD	Champagne-Ardenne
9	L'Hospitalet-Pas-de-la-Case	Perpignan
10	Troyes CRD	Champagne-Ardenne
11	Carcassonne CRD	Midi-Pyrénées
13	Marseille-Marignane CRD	Marseille
13	Marseille port CRD	Marseille
.13	Aix-en-Provence CRD	Provence
14	Caen CRD	Basse--Normandie
16	Angoulême	Poitiers
17	La Rochelle-Pallice CRD	Poitiers
2A	Ajaccio CRD	Corse
2B	Bastia CRD	Corse
21	Dijon CRD	Bourgogne
25	Besançon	Franche-Comté
26	Valence CRD	Lyon
27	Evreux CRD	Rouen
28	Chartres CRD	Centre
29	Brest CRD	Bretagne
30	Nîmes CRD	Montpellier
31	Toulouse-Blagnac	Midi-Pyrénées
31	Toulouse-Matabiau CDP (antenne)	Midi-Pyrénées
31	Toulouse-Portet CRD	Midi-Pyrénées
33	Bordeaux-Bassens CRD	Bordeaux
33	Bordeaux-Mérignac	Bordeaux
33	Bordeaux-Saint Jean (antenne)	Bordeaux
34	Montpellier CRD	Montpellier
35	Rennes CRD	Bretagne
35	Saint-Malo CRD	Bretagne
37	Tours CRD	Centre
38	Grenoble CRD	Chambéry
41	Blois CRD	Centre
42	Saint-EtienneCRD	Lyon
44	Nantes-aéroport CRD	Pays-de-la-Loire
44	Nantes-port CRD	Pays-de-la-Loire

45	Orléans	Centre
50	Cherbourg CRD	Basse-Normandie
51	Reims CRD	Champagne-Ardenne
52	Chaumont CRD	Champagne-Ardenne
54	Nancy CRD	Nancy
56	Lorient CRD	Bretagne
58	Nevers CRD	Bourgogne
57	CRD	Metz
59	Dunkerque port	Dunkerque
59	Lesquin CRD	Lille
59	Lille CRD	Lille
59	Roncq CRD	Lille
59	Valenciennes CRD	Valenciennes
60	Compiègne CRD	Picardie
62	Arras CRD	Dunkerque
62	Calais CRD	Dunkerque
63	Clermont-Ferrand CRD	Auvergne
64	Bayonne CRD	Bayonne
64	Pau CRD	Bayonne
66	Perpignan CRD	Perpignan
67	Strasbourg CRD	Strasbourg
67	Strasbourg-Hausbergen CRD	Strasbourg
68	Bâle-Mülhouse-aéroport	Mulhouse
68	Mulhouse CRD	Mulhouse
68	Saint-Louis-Bâle-autoroute	Mulhouse
69	Lyon-Chassieu CRD	Lyon
.69	Lyon-Satolas	Lyon
69	Lyon ville	Lyon
71	Macon CRD	Bourgogne
72	Le MansCRD	Pays de la Loire
73	Chambéry CRD	Chambéry
74	Annecy CRD	Léman
74	Annemasse CRD	Léman
75	Paris Contrôledouanier postal	Paris
75	Paris-douane centrale	Paris
75	Paris-expositions	Paris
75	Paris-garantie (antenne)	Paris
75	Paris-La Chapelle	Paris
76	Le Havre-port	Le Havre
76	Rouen-port	Rouen
77	Marne-la-Vallée CRD	Paris-Est
78	Versailles-Plaisir CRD	Paris-Ouest
80	Amiens CRD	Picardie
83	Toulon-La Seyne CRD	Provence
84	Avignon CRD	Provence
86	Poitiers CRD	Poitiers
87	Limoges CRD	Poitiers
89	Auxerre CRD	Bourgogne
90	Belfort CRD	Franche-Comté
91	Les Ulis	Paris-Ouest

92	Gennevilliers-gare routière CRD	Paris-Ouest
93	Le Blanc-Mesnil	Paris-Est
94	Orly	Paris-Sud
95	Roissy-en-France	Roissy
97	Le Raizet	Guadeloupe
97	Rochambeau	Guyane
97	Le Lamentin aéroport	Martinique
97	Saint-Denis-aéroport	Réunion
98	Monacô CRD	Nice

**ANNEXE IV : LISTE DES BUREAUX OUVERTS A LA COMPETENCE W**

<i>Office de douane</i>	<i>Direction</i>
Ajaccio-Campo dell'Oro (antenne de)	Corse
Bâle-Mulhouse-aéroport	Mulhouse
Besançon CRD	Franche-Comté
Bordeaux-Bruges (antenne de)	Bordeaux
Bordeaux-Mérignac-	Bordeaux
Boulogne CRD	Dunkerque
Brest CRD	Bretagne
Calais CRD	Dunkerque
Chambéry CRD	Chambéry
Cherbourg CRD	Basse-Normandie
Cluses CRD	Chambéry
Dieppe CRD	Rouen
Dunkerque-port	Dunkerque
Ferney-Voltaire	Léman
Hendaye-Béhobie	Bayonne
La Ferrière-sous-Jougne	Franche-Comté
Le Boulou (antenne de)	Perpignan
Le Havre-port	Le Havre
Le Lamentin	Martinique
Le Raizet	Guadeloupe
Les Ulis CRD	Paris-ouest
Lesquin CRD	Lille
Lyon-Chassieu CRD	Lyon
Lyon-Satolas	Lyon
Marseille-Marignane CRD	Marseille
Marseille-port CRD	Marseille
Melun CRD	Paris-Est
Monaco CRD	Nice
Mont-Saint-Martin CRD	Nancy
Morteau CRD	Franche-Comté
Nantes-port	Pays-de-la-Loire
Nice-aéropoff CRD	Nice
Orly	Paris-Sud
Paris-Douane centrale	Paris
Paris-La Chapelle	Paris
Rochambeau	Guyane
Rocheport-transports CRD	Poitiers

Roissy-en-France	Roissy
Roncq CRD	Lille
Rouen-port	Rouen
Saint-Avold CRD	Metz
Saint-Denis	Réunion
Saint-Louis-Bâle-autoroute	Mulhouse
Saint-Malo CRD	Bretagne
Saint-Quentin CRD	Picardie
Scheibenhart-Lauterbourg CRD	Strasbourg
Strasbourg CRD.	Strasbourg
Strasbourg-Hausbergen CRD	Strasbourg
Toulouse-Blagnac	Midi-Pyrénées
Valence CRD	Lyon
Valenciennes CRD	Valenciennes
Vichy CRD (antenne de)	Auvergne
Villepinte-gare routière CRD	Paris-Est

**ANNEXE IV : LISTE DES BUREAUX OUVERTS A LA COMPETENCE PP**

<i>Office de douane</i>	<i>Direction</i>
Angoulême CRD	Poitiers
Annecy CRD	Léman
Annemasse CRD	Léman
Basse-Terre	Guadeloupe
Bastia CRD	Corse
Bayonne CRD	Bayonne
Bellegarde CRD	Léman
Besançon CRD	Franche-Comté
Bordeaux-Saint-Jean (antenne de)	Bordeaux
Degrad-des-Cannes	Guyane
Dijon CRD	Bourgogne
Ennery CRD	Metz
Ferney-Voltaire	Léman
Fort-de-France-Messageries	Martinique
Fort-de-France-port	Martinique
Genève-Cointrin (antenne de)	Léman
Honfleur CRD	Basse-Normandie
Le Lamentin	Martinique
Le Mans CRD	Pays-de-la-Loire
Le Port	Réunion
Le Raizet	Guadeloupe
Lille CRD	Lille
Lyon-Chassieu CRD	Lyon
Lyôn-Ville	Lyon
Marseille-port CRD	Marseille
Monaco CRD	Nice
Montpellier CRD	Montpellier
Morteau CRD	Franche-Comté
Mulhouse CRD	Mulhouse

Nantes-port	Pays-de-la-Loire
Nice-aéroport CRD	Nice
Paquets poste (antenne des)	Guyane
Paris-Choron	Paris
Paris-Garantie (antenne de)	Paris
Pau CRD	Bayonne
Pointe-à-Pitre	Guadeloupe
Pointe-à-Pitre-Messageries	Guadeloupe
Rochambeau	Guyane
Rouen CRD	Rouen
Rouen-port	Rouen
Saint-Claude CRD	Franche-Comté
Saint-Denis	Réunion
Saint-Laurent-du-Maroni	Guyane
Saint-Pierre CRD	Réunion
Strasbourg-Hausbergen CRD	Strasbourg
Toulouse-Fondeyre CRD (antenne de)	Midi-Pyrénées
Toulouse Matabiau CDP_ (antenne de)	Midi-Pyrénées
Valence CRD	Lyon
Versailles-Plaisir CRD	Paris-ouest